FRANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Sur convocation en date du 03 septembre 2026, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mardi 30 juin 2026 à 20 h sous la présidence de M. Guy SANCHEZ, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 23 **Présents :** 17 **Votants :** 22

Présents : Guy SANCHEZ, Pascal CUNY, Fabienne DONNINI PERRET, Bernard MANVOY, Michelle NUGUET, Joëlle GOBET, Thierry NUGUET, Franck KOTTOWSKI, Cécile BUSSIERE, Emilie LAGARDE, Corentin LEBLANC, Aurélie DESMONS, Samantha GARNIER, Nelson LAPIERRE, Yoann BORDET, Florian BONTEMPELLI, Leatitia JANIN

Absents excusés : Joël CITTERIO-QUENTIN qui donne pouvoir à Bernard MANVOY, Odile LITAUDON VIRIEUX qui donne pouvoir à Joëlle GOBET, Didier DRAVET qui donne pouvoir à Pascal CUNY, Carolle MOREL qui donne pouvoir à Yoann BORDET, Nicolas LAPIERRE qui donne pouvoir à Nelson LAPIERRE, Evelyne FERRARI

Secrétaire de séance : Cécile BUSSIERE

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibérations	
2026-34	Règlement intérieur du Conseil Municipal
2026-35	Acquisitions des parcelles pour la création d'un cheminement mode doux
2026-36	Travaux d'aménagement d'une voie verte route des Sorbiers
2026-37	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage du stade de football
2026-38	Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la création d'un mode doux
2026-39	Demande de subvention auprès du Département pour la création d'un mode doux
2026-40	Modernisation de l'éclairage public avec le SIEA – 2ème tranche
2026-41	Décision modificative n°1 – Budget principal 2026
2026-42	Délégation à la CCDSV du Droit de Préemption Urbain de la commune sur le périmètre des zones d'activités économiques situées sur la commune
2026-43	Télétransmission des actes de la commande publique
2026-44	Adhésion au service économie de flux mutualisé proposé par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallee (CCDSV)
2026-45	Solidarité en faveur des communes sinistrées
2026-46	Avis en vue de l'extension d'une carrière alluvionnaire en eau à Arnas – Société GRANULATS VICAT

Délibération 2026-34 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur, qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation,

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En complément du règlement intérieur du Conseil municipal, chaque conseiller municipal s'est vu remettre la Charte de l'élu local.

Chaque membre du Conseil Municipal de la commune de Frans s'engage à agir en toute circonstance pour défendre l'intérêt général et dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion, sans discrimination d'aucune nature, et veillera au respect des valeurs et principes de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Il s'engage à déclarer au maire toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt entre sa fonction d'élu et sa vie professionnelle, associative ou personnelle (profession d'un membre de sa famille, activité commerciale d'une entreprise avec laquelle il entretient un lien, action d'une association dont il est membre, etc.).

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Frans.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-35 Acquisitions des parcelles pour la création d'un cheminement mode doux

Dans le cadre de son projet de création d'un cheminement mode doux de déplacement entre le centre bourg, le chemin du Plumeret et l'accès à la zone commerciale Intermarché, la commune a mandaté la SAFER pour effectuer les démarches auprès des propriétaires et des exploitants agricoles concernant la vente des parcelles ainsi que la libération des emprises par les exploitants.

Les promesses unilatérales de vente ont été signées :

- Parcelle AB0079 appartenant à Monsieur Xavier LAVERRIERE, acquisition d'une bande de 8 mètres de large,
- Parcelle AB0053 appartenant à Madame Marie MOUSSIN, acquisition d'une bande de 6 mètres de large,
- Parcelles AB0065 et AB0067 appartenant à Monsieur Jean-Claude RATTET, acquisition d'une bande de 6 mètres de large,
- Parcelle AB0068 appartenant à Madame Michelle ROLLAND, acquisition d'une bande de 6 mètres de large,

La SAFER a également négocié la résiliation des baux des exploitants concernés et la renonciation à leur droit de préemption. La commune devra verser à chaque exploitant l'indemnité d'éviction qui lui est due.
L'ensemble des promesses de vente sont consenties à la commune pour un montant de 1,50 euros/m2.
La superficie précise à acquérir et le prix de vente qui en découle devront faire l'objet d'une division par le géomètre.

Il est précisé que la végétation existante sera maintenue.

La question est posée sur l'autorisation de fréquentation des véhicules à assistance électrique (vélos et trottinettes).

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'une bande de 6 mètres de large sur les parcelles AB0053, AB0065, AB0067 et AB0068 et d'une bande de 8 mètres de large sur la parcelle AB0079 au prix de 1,5 euros/m2, et le versement des indemnités d'éviction aux exploitants de ces parcelles,

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-36 Travaux d'aménagement d'une voie verte route des Sorbiers

La Commune de Frans souhaite réaliser un aménagement de sécurité sur la RD 115 route des Sorbiers.

Une voie verte où piétons et vélos sont en sécurité sur une largeur de 3 m séparée de la circulation par des zones vertes.

Le plan et les coupes projets vont permettre ce cheminement sécurisé, il sera revêtu d'un sable chaulé Saint Martin de façon à colorer le site. Les espaces verts seront réaménagés et plantés de divers végétaux.
Conformément au Code de la Commande Publique, la commune a lancé une consultation suivant la procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et procéder à toute signatures relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux ayant pour objet l'aménagement d'une voie verte route des Sorbiers, ainsi que toute décision concernant ses avenants. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-37 Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage du stade de football

Monsieur le Maire présente le projet de la commune de Frans portant sur le remplacement de l'éclairage du stade de football en LED.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Une attention particulière sera accordée à la qualité et au niveau d'éclairage pour les matchs se déroulant en soirée.

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement de l'éclairage du stade de football en LED pour un coût de 15 566,75 € HT et sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-38 Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la création d'un mode doux

La création d'un mode doux sur la commune de Frans permettra aux habitants qui le souhaitent de rejoindre la zone d'activité du Pardy et le nouveau supermarché en toute sécurité.

Le plan de financement prévisionnel actualisé proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES € HT		RECETTES PREVISIONNELLES € HT		
Etude et maîtrise d'œuvre	10 000,00	Fonds de concours CCDSV	59 085,00	29,60%
Relevé Topo	4 925,00	Subvention Département	49 844,00	25 %
		Subvention DETR	49 844,00	25 %
Travaux	184 450 00	Auto-financement	40 602,00	20,40 %
TOTAL	**199 375,00**		199 375,00	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, et de solliciter une subvention au titre de la DETR correspondant à 25 % du montant du projet. La commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-39 Demande de subvention auprès du Département pour la création d'un mode doux

La création d'un mode doux sur la commune de Frans permettra aux habitants qui le souhaitent de rejoindre la zone d'activité du Pardy et le nouveau supermarché en toute sécurité.

Le plan de financement prévisionnel actualisé proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES € HT		RECETTES PREVISIONNELLES € HT		
Etude et maîtrise d'œuvre	10 000,00	Fonds de concours CCDSV	59 085,00	29,60%
Relevé Topo	4 925,00	Subvention Département	49 844,00	25 %
		Subvention DETR	49 844,00	25 %
Travaux	184 450 00	Auto-financement	40 602,00	20,40 %
TOTAL	**199 375,00**		199 375,00	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, et de solliciter une subvention auprès du Département correspondant à 25 % du montant du projet.
La commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-40 Modernisation de l'éclairage public avec le SIEA – 2ème tranche

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le programme de modernisation FULL LED défini par le SIEA pour l'ensemble du réseau d'éclairage électrique de la commune qui comprend pour la tranche 2 :

149 points lumineux rénovés subventionnables, 49 points lumineux rénovés non subventionnables, 2 commandes créées ou rénovées, 5 platines de commandes, 24 modules de télégestion commande

Il précise que cette opération d'investissement visant à réduire la consommation d'énergie s'élève pour la tranche 2 à 163 400 € TTC.

La participation de la commune est arrêtée à 115 188,53 € dont :
- 97 900,00 € financés dans le cadre du dossier INTRACTING (remboursement sur 11 ans),
- 17 288,53 € au titre des investissements 2026.

Il est complexe de mettre en perspective l'investissement initial et le coût de l'électricité. Pourtant, le passage à la technologie LED est aujourd'hui un des investissements les plus rentables avec un retour sur investissement généralement constaté entre 4 et 7 ans.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de la 2ème tranche de ce programme de modernisation de l'éclairage public de la commune tel que défini par le SIEA et son plan de financement avec INTRACTING au taux de 2%.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-41 Décision modificative n°1 – Budget principal

VU la délibération n° 2026-12 du 4 mars 2026 adoptant le budget primitif de l'année 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les crédits votés pour permettre le paiement du montant restant à financer par la commune pour la modernisation de l'éclairage public (tranche 2 avec solution Intracting),

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 :

Article/Chap.	Désignation	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
204182/20	Organismes publics divers – bâtiments et installations		+ 17 300,00 €
231/23	Op 464 Agrandissement et rénovation salle polyvalente		- 17 300,00 €

La décision modificative n°1 au budget principal 2026 est approuvée.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-42 Délégation à la CCDSV du Droit de Préemption Urbain de la commune sur le périmètre des zones d'activités économiques situées sur la commune

Monsieur le Maire propose de déléguer l'exercice du droit de préemption de la zone Ux et de la zone 1Aux du PLU à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2026-13 du 04 mars 2026 instaurant le droit de préemption urbain sur une seule zone.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-43 Télétransmission des actes de la commande publique

Monsieur le Maire expose que dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2016, la possibilité est donnée aux collectivités locales de télétransmettre les actes de la commande publique.

La transmission électronique des actes de commande publique concerne les types d'actes suivants :
- les marchés publics et accords-cadres,
- les concessions/délégations de service public
- les conventions de mandat
- les autres types de contrats liés à la commande publique,
- les actes relatifs à la maîtrise d'œuvre,
- les avenants relatifs à tous ces actes,
- les délibérations, arrêtés et décisions ayant trait à la commande publique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission relatif à la télétransmission des actes de commande publique.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-44 Adhésion au service économie de flux mutualisé proposé par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallee (CCDSV)

Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2028.

Monsieur le Maire précise que la commune de Frans participera selon les modalités financières suivantes :

a. Service de base : 2 000 € par année civile, pris en charge à hauteur de 75 % par la CCDSV. Soit un coût de 500 € pour la commune.

Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

b. Accompagnements à la carte : 500 € par journée d'étude (voir annexe) pris en charge à hauteur de 75% par la CCDSV dans la limite de 5 jours d'études pour la durée des 2 ans du contrat. Des prestations complémentaires pourront être sollicitées par la commune selon les modalités

présentées en annexe. Il est précisé qu'une journée d'étude coûte 500 €. La participation financière de la commune sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque mission.

c. Coordination, animation et organisation : 20 jours par année civile, pris en charge à 100% par la CCDSV.

Le Conseil Municipal valide le souhait de la commune d'adhérer à la mission économie de flux de la CCDSV et désigne ses référents : un élu référent, un agent technique référent, un agent administratif référent.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-45 Solidarité en faveur des communes sinistrées

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve ce soutien financier pour un montant de 2 000 € en faveur des communes sinistrées.

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-46 Avis en vue de l'extension d'une carrière alluvionnaire en eau à Arnas – Société GRANULATS VICAT

La société Granulats Vicat, spécialisée dans la production et la commercialisation de granulats, souhaite étendre de 24,5 ha de sa carrière alluvionnaire, Lieu-Dit Pré de Joux à Arnas.

Le programme établi conduit à terminer l'ensemble des travaux (extraction et remise en état) au 30 décembre 2030.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension de la carrière alluvionnaire en eau à Arnas par 16 voix pour et 6 abstentions.

Questions et informations diverses

Immobiliers et espaces communaux

L'étude concernant la réhabilitation de la salle M. Berthoud est en cours. Un programmiste sera choisi parmi les trois propositions reçues. Un cahier des charges sera établi pour consultation d'architectes.

Urbanisme

Les demandes en urbanisme sont nombreuses. Nous constatons un nombre croissant de demandes de divisions parcellaires. La commune sera attentive à l'adéquation entre les demandes formulées et les prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en matière de constructions nouvelles et d'augmentation de la population.

Vie associative et vie locale

Le forum des associations se déroulera le 12 septembre de 9h à 12h et sera associé à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune.

La marche solidaire d'octobre rose organisée par les communes de Jassans Riottier, Beauregard et Frans aura lieu le dimanche 4 octobre. Pour cette édition 2026, la commune de Frans en est l'organisatrice. Les inscriptions seront prises à partir de 8h45 sous la halle.

Communication

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Les annonceurs et les associations ont été sollicités avant les vacances.

Pour la bonne transmission des informations municipales, il est proposé à chaque commission de désigner un conseiller municipal « référent » communication.

Vie scolaire

L'effectif de l'école est de 297 élèves à la rentrée.

Une réflexion est menée sur l'intérêt de mettre des points de rafraichissement dans les cours des écoles pour faire face à la chaleur qui ne cesse d'augmenter chaque année.

Des brasseurs d'air seront installés dans chaque classe avant la fin du mois. La commune a déposé une demande de financement auprès d'EDF dans le cadre du dispositif « Je passe à l'électrique ».

Des bancs de l'amitié, décorés par les enfants, vont être installés en élémentaire et en maternelle, dans le but de lutter contre l'exclusion, le mal être et la solitude que peuvent ressentir certains enfants.

Une boite à livres sera installée dans l'enceinte de l'école.

Un projet de classe verte est à l'étude pour les élèves de CM2.

Voirie

Le projet de mode doux entre le centre bourg et Intermarché avance. Le dossier est à présent entre les mains du notaire pour finaliser les actes de vente.

À la suite de l'annonce du passage à sens unique du chemin de la Borne et à la contestation de certains habitants, la mairie maintient sa décision dans un but sécuritaire.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Signature d'un acte de concession funéraire : création d'une concession au sol

Séance levée à 22 h 22

Le secrétaire de séance — Le Maire

Cécile BUSSIERE — Guy SANCHEZ



